

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL, DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DE LA SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DU CONTENTIEUX

DECRET N° 96-79 DU 12 FEVRIER 1996
MTEPSS/DGFP/DC/SRSA/-
Portant reconstitution de la carrière adminis-
trative de Monsieur MAKOSSO (Jean Aimé) Fonc-
tionnaire des cadres de la catégorie A, hié-
rarchie I des Postes et Télécommunications

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la Loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du
statut de la Fonction Publique ;
(/u le décret n° 59/11-EP du 24 Janvier 1959, fixant le statut
des cadres Directeurs et Inspecteurs Principaux des Postes et Télé-
communications ;
(/u le décret 59/8-EP du 24 Janvier 1959, fixant la liste des
cadres ;
(/u le décret n° 59/052 du 5 Mars 1959 portant versement et
reclassement des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/498/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la no-
mination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 65/170/FP du 25 Juin 1965 réglementant l'avan-
cement des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 91/052 du 9 Mars 1991 portant reversement et
reclassement des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;

DG/ONPT

CE/ONPT

(/u le décret n° 95/29 du 13 Janvier 1995 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement
(/u le décret n° 95/26 du 22 Janvier 1995 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 95/27 du 22 Janvier 1995 portant nomination
des Ministres Délégués, Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 95/32 du 2 Février 1995 portant organisation
des intérêts des Membres du Gouvernement ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u les arrêtés ci-après portant promotion et inscription de
l'intéressé n°s .

- 3510/PT du 8 Septembre 1961 ;
- 4875/PT du 15 Juillet 1962 ;
- 3455 du 15 Juillet 1964 ;
- 4951/PT du 31 Décembre 1968 ;
- 4083/PT, du 28
- 4101/PT du 28 Juillet 1973 ;
- 6156/MAJ du 18 Septembre 1977 ;
- 6677/MININFOPT du 23 Juillet 1980 ;
- 232/MININFOPT du 29 Janvier 1981 ;
- 491/MININFOPT du 29 Janvier 1981 ;
- 4263/MTEPSS/DGFP du 29 Avril 1986 ;

.../...

- 4951/PT du 31 Décembre 1968 ;
- 4083/PT du 28
- 4101/PT du 28 Juillet 1973 ;
- 6156/MAJ/ du 18 Septembre 1977 ;
- 6677/MININFOPT du 23 Juillet 1980 ;
- 232/MININFOPT du 29 Janvier 1981 ;
- 491/MININFOPT du 29 Janvier 1981 ;
- 4263/MTERFPPS/DGFP du 29 Avril 1986 ;

(/u le Jugement n° 230/91 repertoire n° 266 du 5 Mai 1994 rendu par l'audience du Tribunal du Travail de Poto-Poto en date du 16 Septembre 1993 ;

(/u la lettre n° 567/DERH/DIV.PERS/BCL/94 du 11 Novembre 1994 du Directeur Général, Président du Conseil d'Administration de l'ONPT, transmettant le dossier de l'intéressé ;

(/u le dossier de l'intéressé ;

 E C R E T E :

Article 1er : La situation administrative de Monsieur MAKOSSO Jean Aimé, Fonctionnaire des Cadres des Postes et Télécommunications de la République du Congo est révisée selon le tableau ci-après :

----- ANCIENNE SITUATION -----	!	NOUVELLE SITUATION -----
	!	- Cat. B II 4 ^e échelon à compter du 25 Août 1961.
- Agent des IEM 4 ^e échelon. Arrêté n° 3510/PT du 8 Septembre 1961 ; 4 ^e échelon à compter du 25 Août 1961.	!	- Promu 5 ^e échelon à compter du 25 Février 1964.
- Arrêté 4875/PT du 15 Juillet 1962. Promu 5 ^e échelon à compter du 25 Février 1964.	!	- Inspecteur A II. Promu 2 ^e échelon à compter du 12 Novembre 1962.
- Arrêté 3455 du 15 Juillet 1964, retour de France. Cat. B II (2 ^e stage en 1962 18 mois ; Contrôleur des IEM suivant Convention n° 4 ; 4 ^e échelon.	!	- Promu 3 ^e échelon à compter du 29 Octobre 1965. - Promu 4 ^e échelon à compter du 29 Octobre 1968.
- Arrêté n° 3510/PT du 8 Septembre 1961 à compter du 12 Novembre 1962. Promu 4 ^e échelon à compter du 29 Octobre 1968.	!	- Promu 5 ^e échelon à compter du 29 Avril 1971.
- Arrêté n° 4951/PT du 31 Décembre 1968. Promu 5 ^e échelon à compter du 29 Avril 1971.	!	- Promu 6 ^e échelon à compter du 28 Juillet 1973.
- Arrêté n° 4083/PT du ; Promu 6 ^e échelon à compter du 29 Octobre 1977.	!	- Promu 7 ^e échelon à compter du 29 Octobre 1976.
- Arrêté n° 4101/PT du 28 Juillet 1973. Promu 7 ^e échelon à compter du 29 Octobre 1976.	!	- Inspecteur A I 4 ^e échelon à compter du 10 Juillet 1978. Indice 940.
- Arrêté n° 6156/MAJ du 18 Septembre 1976.	!	- Promu 5 ^e échelon à compter du 23 Juillet 1980. Indice 1020.

- Promu 6è échelon à compter du 29 Janvier 1983. Indice 1090

Inspecteur A II 3è échelon à compter du 10 Juillet 1976. Arrêté n° 0631/M-AFOPT du 18 Février 1977. Indice 860 ; Promu 4è échelon à compter du 10 Juillet 1978.

- Promu 7è échelon à compter du 29 Janvier 1983. Indice 1180

- Promu 8è échelon à compter du 19 Janvier 1985. Indice 1540

- Arrêté n° 6677/MININFOPT du 23 Juillet 1980. Indice 940. Promu 5è échelon à compter du 10 Juillet 1980.

- Promu 9è échelon à compter du 29 Avril 1986. Indice 1620.

- Arrêté n° 282/MININFOPT du 21 Janvier 1981. Indice 1020. Promu 6è échelon à compter du 10 Janvier 1981.

- Arrêté n° 491/MININFOPT du 29 Janvier 1981. Indice 1090. Promu 7è échelon à compter du 10 Janvier 1986.

- Arrêté N° 4263/MTERFPPS/DGFP du 29 Avril 1986. Indice 1180.

Article 2 : Conformément aux dispositions du jugement rendu par le Tribunal du Travail de Brazzaville le 16 Septembre 1993 sus-visé, cette révision de situation administrative produira les effets financiers.

Article 3 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera ~~publié~~ ~~au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.~~

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Brazzaville, le 12 FEVRIER 1996

Le Ministre du Travail, de la Fonction Publique et de la Sécurité Sociale,

A. Soub.

- Professeur Anaclet TSOMAMBET./-

- Général Jacques Jeachim YHOMBY-OPANGO./-

Le Ministre du Développement Industriel, de l'Energie, des Mines et des Postes et Télécommunications

AMPLIATIONS :

- JORC1
- DGFP/DC3
- DGFP/DGCA2
- DGFP/BST1
- DGB3
- DGCF2
- MDIEMPT2
- DCBSIER3
- INTERESSE1
- SCS/EC2

Jean I T A D I.

- Jean I T A D I./-